

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Unger Rubout Stain Remover /
Détartrant UG (EU / FR)**

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

Date de délivrance	04.11.2015
Date de révision	08.04.2022

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	Unger Rubout Stain Remover / Détartrant UG (EU / FR)
UFI	QG0U-DUTW-C10X-8XMG
N° article	RUB20

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations
déconseillées**

l'effet précis	Description: Crème nettoyante pour les surfaces dures
Groupe de produits	Agent de nettoyage
Utilisation de la substance/ préparation	Nettoyant pour verre - non aérosol
Mises en garde relatives à l'utilisation	Aucune contre-indication n'est identifiée.
Utilisation industrielle	Oui
Utilisation professionnelle	Oui
Utilisation consommateur	Oui

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de société	Unger Germany GmbH
Adresse postale	Piepersberg 44
Code postal	D-42653
Ville	Solingen
Pays	Allemagne
Numéro de téléphone	+49 (0) 212 2207 0

Fax	+49 (0) 212 2207 222
E-mail	compliance@ungerglobal.com
Site Internet	www.ungerglobal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: +49 (0) 212 22 07 0 Description: Heures d'ouverture: du lundi au jeudi 8 heures-17 heures, le vendredi 8 heures-16 heures
----------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	Eye Irrit. 2; H319; On basis of test data
--	---

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 Garder sous clef.
Détersifs	Ingrédients selon le règlement détergent 648/2004 : égal ou supérieur à 5% mais inférieur à 15% de tensioactifs non ioniques, moins de 5% de tensioactifs amphotères, tensioactifs anioniques. Parfums

2.3. Autres dangers

Impact physicochimique	Cf. section 9 pour information physico-chimique.
Impact sur la santé	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux et la peau.
Effets environnementaux	Cf. la section 12 pour l'information sur l'écologie.
Effets et symptômes en cas de mauvaises utilisations	Aucune information requise.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Dioxyde de silicone (EU)	N° CAS: 7631-86-9 N° CE: 231-545-4		10 < 20 % poids/poids	
Sodium dodécylbenzènesulfonate (EU)	N° CAS: 25155-30-0 N° CE: 246-680-4	Acute tox. 4; H302 Acute tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319	5 < 10 % poids/poids	
Alcools, C9-11 éthoxylé (EU)	N° CAS: 68439-46-3 N° CE: 614-482-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119980051-45	Eye Dam. 1; H318	5 < 10 % poids/poids	
Description du mélange	Solution aqueuse de substances organiques. Creme.			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'inhalation est minime. EN CAS D'INHALATION: Aller à l'air frais et se reposer.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Ne rien donner à boire si la victime est inconsciente. NE PAS faire vomir. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets généraux	Sensation de brûlures.
------------------------------	------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Détails spécifiques sur les antidotes	Decontamination, un traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique connu.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Ce produit est incombustible. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyen d'extinction inapproprié	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Ce produit est ininflammable.
Produits de combustion dangereux	Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Hydrocarbures. Produits de décomposition organiques. Gaz sulfureux (SO _x).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Éviter la formation de aérosol. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Précautions individuelles	Assurer une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) durant l'enlèvement du produit répandu dans une atmosphère confinée.
Pour les secouristes	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Informations complémentaires	Balayer vers le haut ou le sucer avec un aspirateur industriel, conserver dans des récipients fermés pour élimination.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions	cf. section 8 pour la protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.
---------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.
--------------	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.
----------	--

Conditions de conservation sécurisée

Prérequis pour les salles d'entreposage et les récipients de stockage	Stockage dans les couloirs, passages, escaliers, couloirs d'accès pour le public, les toitures, combles et les aires de travail est interdite.
---	--

Indications sur l'assemblage de l'entreposage

Aucune incompatibilité connue.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Voir la section 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
Dioxyde de silicium (EU)	N° CAS: 7631-86-9	Valeur limite (8 h) : 4 mg/m ³ Lettre de limite d'exposition Lettre de code: AGW - Valeur à long terme Lettre de limite d'exposition Description de la lettre: Limite d'exposition en milieu de travail - 8 heures moyenne dans la couche de travail Source: Règles techniques pour les substances dangereuses (TRGS) 900 / Comité sur les substances dangereuses (AGS) / Allemagne	
Valeur limite biologique	Procédures de surveillance recommandées: MDHS 14/8: Méthodes générales de prélèvement et d'analyses gravimétriques de poussières respirables et inhalables.		

8.2. Contrôles de l'exposition

Signalisation de sécurité



Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures relatives à l'organisation et visant à éviter l'exposition

Nettoyer soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé le produit, avant de manger, de boire et WC utilisation, et à la fin du quart de travail.

Mesures techniques visant à éviter l'exposition

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis.

Protection des yeux / du visage

Remarque concernant la protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.
--	--

Protection des mains

Remarques relatives à la protection des mains	Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
---	--

Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés	Généralement vêtements de travail régulière suffisantes.
------------------------------------	--

Protection respiratoire

Tâches requérant le port d'un appareil de protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P2).
---	---

Remarques relatives à la protection respiratoire	Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.
--	---

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Aucunes procédures particulières, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.
-------------------------------	--

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide. Suspension.
Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique. Mint.
pH	Statut: À l'état de livraison Commentaires: Aucunes informations notées. Statut: En solution aqueuse Valeur: 5 Méthode: 1% solution aqueuse
Point d'ébullition	Commentaires: Aucunes informations notées.
Point d'éclair	Commentaires: Aucunes informations notées.
Taux d'évaporation	Commentaires: Aucunes informations notées.
Inflammabilité	Aucunes informations notées.
Pression de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité	Valeur: 1,099
Solubilité	Moyen: Eau

Température de décomposition	Commentaires: miscible illimité
Viscosité	Commentaires: Aucunes informations notées.
Propriétés explosives	Pas explosif
Propriétés oxydantes	Pas oxydant

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Commentaires: Aucunes informations notées
-------------------------	---

Risques physiques

Contenu de VOC	Commentaires: Aucunes informations notées
Dimension de la particule	Commentaires: Aucunes informations notées.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable dans les conditions normales.
------------	--------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses dans des conditions de stockage et de manipulations régulières connues.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Protéger de l'humidité.
---------------------	-------------------------

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts.
-------------------	---------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Gaz sulfureux (SOx). Produits de décomposition organiques.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant	Sodium dodécylbenzènesulfonate (EU)
Toxicité aiguë	Type de toxicité: Aigu

Autres données toxicologiques	Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Valeur: 438 mg/kg bodyweight Espèces d'animaux de laboratoire: rat
	Type de toxicité: Aigu Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation. Durée: 4 h Valeur: 310 mg/m ³ Espèces d'animaux de laboratoire: rat
	ETA (Orale) 3133.1 mg/kg bw ATE (Dermal) 14175.3 mg/kg bw

Autres informations concernant les risques de santé

Dommages/irritations oculaires, résultats d'essai	Type de toxicité: Eye damage Méthode: OECD Guideline 437 / EU Method B.47 / Bovine Corneal Opacity and Permeability (BCOP Test) Espèces: In-vitro test on bovine cornea (Bos primigenius taurus) Référence d'essai: Incubation time: 10 minutes at 32±1°C Negative control: 0.9% sodium chloride solution Positive control: dimethyl formamide (DMF) Commentaires: Negative control: IVIS 0,45 Positive control: IVIS 103,57 Sample: IVIS 15,25 Result: negative / product is not to be classified as eye damaging, but precautionary is to be classified as eye irritating.
Composant	Sodium dodécylbenzènesulfonate (EU)
Dommages/irritations oculaires, résultats d'essai	Type de toxicité: Eye damage Durée d'exposition: 24 Hour Espèces: rabbit Évaluation du résultat: strongly irritating Commentaires: 250 µg pure substance applied
	Type de toxicité: Eye damage Espèces: rabbit Évaluation du résultat: strongly irritating Commentaires: 1% aqueous solution applied
	Type de toxicité: Skin irritation Durée d'exposition: 24 Hour Espèces: rabbit Évaluation du résultat: moderately irritating Commentaires: 20 mg pure substance applied
Inhalation	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. La poussière a un effet irritant sur la peau humide. Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.
Contact avec les yeux	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Un contact prolongé peut

	provoquer des rougeurs et/ou faire pleurer les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Le produit cause une irritation des muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion. L'ingestion peut causer irritation du tractus gastro-intestinal, vomissements et diarrhée.
Sensibilisation	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Mutagénicité	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Cancérogénicité, autres informations	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Toxicité pour la reproduction	Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, expérience humaine	Pas de données disponibles, probablement pas de toxicité subchronique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, expérience humaine	Pas de données disponibles, probablement pas de toxicité chronique.
Risque d'aspiration, commentaires	Aucune information requise.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	Sodium dodécylbenzènesulfonate (EU)
Toxicité aquatique, poissons	Valeur: 1,18 ppm Durée d'essai: 96 hours Espèces: Lepomis macrochirus Méthode: unknown Référence d'essai: freshwater
Composant	Sodium dodécylbenzènesulfonate (EU)
Toxicité aquatique, algues	Valeur: 112,4 mg/l Durée d'essai: 72 hours Espèces: Pseudokirchnerella subcapitata Méthode: unknown
Composant	Sodium dodécylbenzènesulfonate (EU)
Toxicité aquatique, crustacés	Valeur: 5,88 ppm Durée d'essai: 48 hours Espèces: Daphnia magna Méthode: unknown Référence d'essai: freshwater
Écotoxicité	Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité	Tous les composants organiques sont considérés biodégradables.
--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, commentaires Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Potentiel d'appauvrissement de l'ozone (PAO) Commentaires: La couche d'ozone effet n'est pas connu.

Potentiel de création d'ozone photochimique (PCOP) Commentaires: De formation d'ozone effet n'est pas connu.

Potentiel de réchauffement de la planète (PRP) Commentaires: Effet de réchauffement global n'est pas connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Aucune méthode spécifique d'élimination nécessaire.

Code de déchets CED Code de déchets CED: CED: 070601 eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

l'UE Règlements Inventaire européen des déchets conformément à la décision 2014/955 / UE sur la liste des déchets

Autres informations Soumettre emballages contaminés aux systèmes de reprise ou à un recyclage ou d'élimination réglementé par une société d'élimination approuvé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Commentaires Aucunes recommandations.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Commentaires Aucunes recommandations.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires Aucunes recommandations.

14.4. Groupe d'emballage

Commentaires Aucunes recommandations.

14.5. Dangers pour l'environnement

Commentaires	Aucunes recommandations.
--------------	--------------------------

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes recommandations.
---	--------------------------

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Transport en vrac (oui/non)	Non
-----------------------------	-----

ADR/RID Autres informations

Autres informations utiles ADR/RID	Aucunes recommandations.
------------------------------------	--------------------------

ADN Autres informations

Autres informations utiles ADN	Aucunes recommandations.
--------------------------------	--------------------------

IMDG Autres informations

Autres informations utiles IMDG	Aucunes recommandations.
---------------------------------	--------------------------

ICAO/IATA Autres informations

Autres informations utiles ICAO/IATA	Aucunes recommandations.
--------------------------------------	--------------------------

Autre transport, général	N'est pas soumis aux réglementations internationales concernant le transport de marchandises dangereuses (IMDG, ICAO / IATA, ADR / RID).
--------------------------	--

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive CEE	Règlement (CE) n ° 1907/2006 Règlement (CE) 2015/830 Règlement (CE) n ° 1272/2008 Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Détersifs	Ingrédients selon le règlement détergent 648/2004 : égal ou supérieur à 5% mais inférieur à 15% de tensioactifs non ioniques, moins de 5% de tensioactifs amphotères, tensioactifs anioniques. Parfums
Références (législation/réglementation)	Ordonnance n°2001-173 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Loi sur les produits dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3), dernière modification 2015-02-11.
 Décret No. 97-106 du 3 février 1997 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosols.
 Décret no 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.
 Décret no 2006-623 du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
Évaluation de sécurité chimique	Aucunes informations notées.
Scénarios d'exposition pour le mélange	Non
Commentaires concernant les scénarios d'exposition	Aucunes recommandations.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Notes du fournisseur	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané.
Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	Eye Irrit. 2; H319; En fonction des données d'essai.
Conseils relatifs à la formation	Aucune information requise.
Restrictions d'emploi recommandées	Pas pertinent.
Notes de l'utilisateur	Dans le cas de mélanger le produit avec d'autres produits ou dans le cas de traitement, les informations sur cette fiche de données de sécurité est pas nécessairement valable pour la nouvelle matière ainsi produite, autant que ne le dit expressément le contraire.
Version	1